

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2025-2028
mises à jour mars 2025

VIRE LES ILES
27 et 28 septembre 2025

CLUB NAUTIQUE DE PORNIC
Course au Large PORNIC – YEU – PORNIC
3^{ème} étape du Championnat des Pays de la Loire de Course au Large 2025
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h et 7h.
- 1.5 [DP] Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3, avec radeau de sauvetage conformément à la prescription FFVoile n°12.
- 1.6 Les règlements fédéraux.
- 1.7 Les Règles de classe, les REV (Règles d'Equipe des Voiliers).
- 1.8 L'annexe WP « Règles pour waypoints ».
- 1.9 Le règlement sportif du Championnat des Pays de la Loire de Course au Large 2025 consultable sur le site FFVoile de la Ligue : <https://voilepaysdelaloire.fr/regater-course-large/>

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet. Les heures indiquées dans les documents sont en heure locale (UTC + 2).

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information situé au Club House du CN PORNIC et sur le tableau officiel mis en ligne à l'adresse suivante : <https://padlet.com/CNPornic/vire-les-les-trj8wgtd7qkyx40t> (QR code en dernière page de ce document)
- 3.2 Sur l'eau ou à terre, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **77**.
Les concurrents doivent obligatoirement rester en **veille permanente sur les canaux 16 et 77**.
- 3.3 En cas d'incident, en particulier ceux nécessitant l'intervention des autorités maritimes, ou d'abandon, les concurrents informeront le PC terre sur le canal 77 ou par téléphone au 02 40 82 34 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 Les concurrents doivent gérer les balises de tracking fournies par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner leur fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la capitainerie du Port de La Noëveillard à Pornic.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

Les modifications apportées au programme défini dans l'avis de course sont indiquées en **rouge**. Elles ont été apportées pour tenir compte des contraintes d'accès au port liées au marnage, le samedi 27 septembre.

- 6.1 Programme :

Date	Classe	Horaire	Événement
Vendredi 26 septembre	Toutes	14h30 – 17h30	Confirmation des inscriptions, fourniture des balises et contrôles de l'équipement.
Samedi 27 septembre	Toutes	9h00 – 12h30	
	Toutes	12h30	Emargement Skipper Pot de bienvenue au Club House du CNP
	Toutes	13h30	Briefing devant le CN Pornic et par VHF (77)
	Cf. §7.	14h30	Signal d'avertissement première flotte, à suivre pour les autres flottes
Dimanche 28 septembre	Toutes	15h30	Fermeture de la ligne d'arrivée.
	Toutes	16h30	Proclamation des résultats et pot de clôture

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Des flottes seront constituées en fonction des coefficients et des types des bateaux inscrits, leur constitution et leurs modalités de départ (ordre, signal d'avertissement, parcours) seront précisées par avenant aux présentes IC après la clôture des inscriptions.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : **Flamme numérique hissée sur bateau Comité de Course** avant le signal d'avertissement.
- 9.3 **Marque de dégagement** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 **Auto-Pointage aux marques [DP]** :
Les concurrents doivent s'auto-pointer aux passages des marques autres que la ligne de départ et la bouée de dégagement éventuelle. Chaque bateau doit relever son heure de passage aux marques précisées en annexe ainsi que les noms et le numéro des bateaux se situant devant et derrière. **Un auto-pointage à l'arrivée est obligatoire.** Chaque concurrent devra pouvoir fournir ses pointages à l'arrivée au secrétariat de la course.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	CF. Annexe Parcours	Bouée cylindrique jaune	Sans objet	Voir §14.1

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONE DE COURSE**.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Le départ sera donné en application de la règle 26 des RCV 2025-2028.

Application de la règle expérimentale DR21-01 de Word Sailing relative aux Pénalités de départ alternatives :

Selon cette règle, la définition de Prendre le départ est modifiée comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition de Prendre le départ, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne et il recevra une pénalité, sans instruction, en temps de **15 minutes** qui devront être ajoutées à son temps réel.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ devra attendre le départ des flottes suivantes et, après autorisation du Comité de Course et au plus tard 1h30 après l'heure de son signal de départ, il pourra alors commencer à effectuer le parcours en contournant et en laissant à tribord la marque de départ.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas. Une infraction avérée à une règle de la partie B section 2 du RIPALM recevra, après instruction, une pénalité minimum de 60 minutes sur son temps compensé, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Un concurrent peut reconnaître une infraction à une règle de la partie B section 2 du RIPAM envers un autre concurrent ; il devra le faire par écrit, auprès du secrétariat du jury, dans le délai imparti de dépôt des réclamations. La pénalité, sans instruction du jury, sera alors de 30 minutes sur son temps compensé. En cas de dommage ou de blessure, cette pénalité pourra être aggravée, après instruction.

15.3 Pénalités pour infractions aux règles hors chapitre 2 des RCV 2025-2028 :

Une telle infraction pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à une disqualification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Pour toutes les classes, la ligne d'arrivée sera ouverte jusqu'à 15h30 le dimanche 28 septembre 2025.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) sera affecté d'un temps réel de course égal au dernier bateau qui a fini plus 60 minutes. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de dépôt des réclamations, des demandes de réparation ou de réouverture est de 30 minutes après que le bateau réclamant ait franchi la ligne d'arrivée.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house du CNP.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel et publiés sur le tableau dématérialisé pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club house du CNP, à l'heure indiquée sur les tableaux officiels.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le classement de la course sera effectué en temps compensé pour les classes IRC, OSIRIS et M2K.
- 18.2 Le classement de la course sera effectué en temps réel pour les classes Mini 6,50 proto et série.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Le classement du Trophée « Ville de Pornic » sera remis au premier d'un classement scratch en temps réel de l'ensemble des bateaux toutes classes confondues.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Seuls les bateaux ayant effectué le contrôle de leur équipement (Cf. Avis de Course) lors de la confirmation des inscriptions seront admis à courir.

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement sortie sera mis en place samedi 27 septembre à partir de 12h30 à l'accueil du CNP. Cet émargement est obligatoire, l'absence d'émargement fera l'objet d'une pénalité en temps sans instruction, de la part du comité de courses, de 30 minutes de temps réel.
Pour les bateaux finissant dans les délais, le passage de la ligne d'arrivée vaudra émargement retour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible, en précisant sa position, ses éventuelles difficultés ou avaries ainsi que ses intentions.
[DP] [NP] Un bateau qui finit hors délai doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2. Le transpondeur AIS doit être opérationnel sans interruption pendant la durée de la course.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Pas d'identification particulière des bateaux de l'organisateur.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de la Noëveillard.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau du vendredi 26 septembre 14h30 jusqu'à la fin de la compétition, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Trophée « Ville de Pornic »

Sera remis au premier du temps réel qui aura effectué le parcours « Vire les îles » toutes flottes confondues

(Remis en jeu tous les ans)

Coupes et/ou prix seront remis :

- au premier du classement OSIRIS, Coupe « Ports de Pornic ».
- au premier du classement IRC.
- au premier du classement MINI 6,50.
- au premier du classement M2K.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Hervé Menoret

Comité de course adjoint : Bertrand Degois

Président du jury : Ode Papais

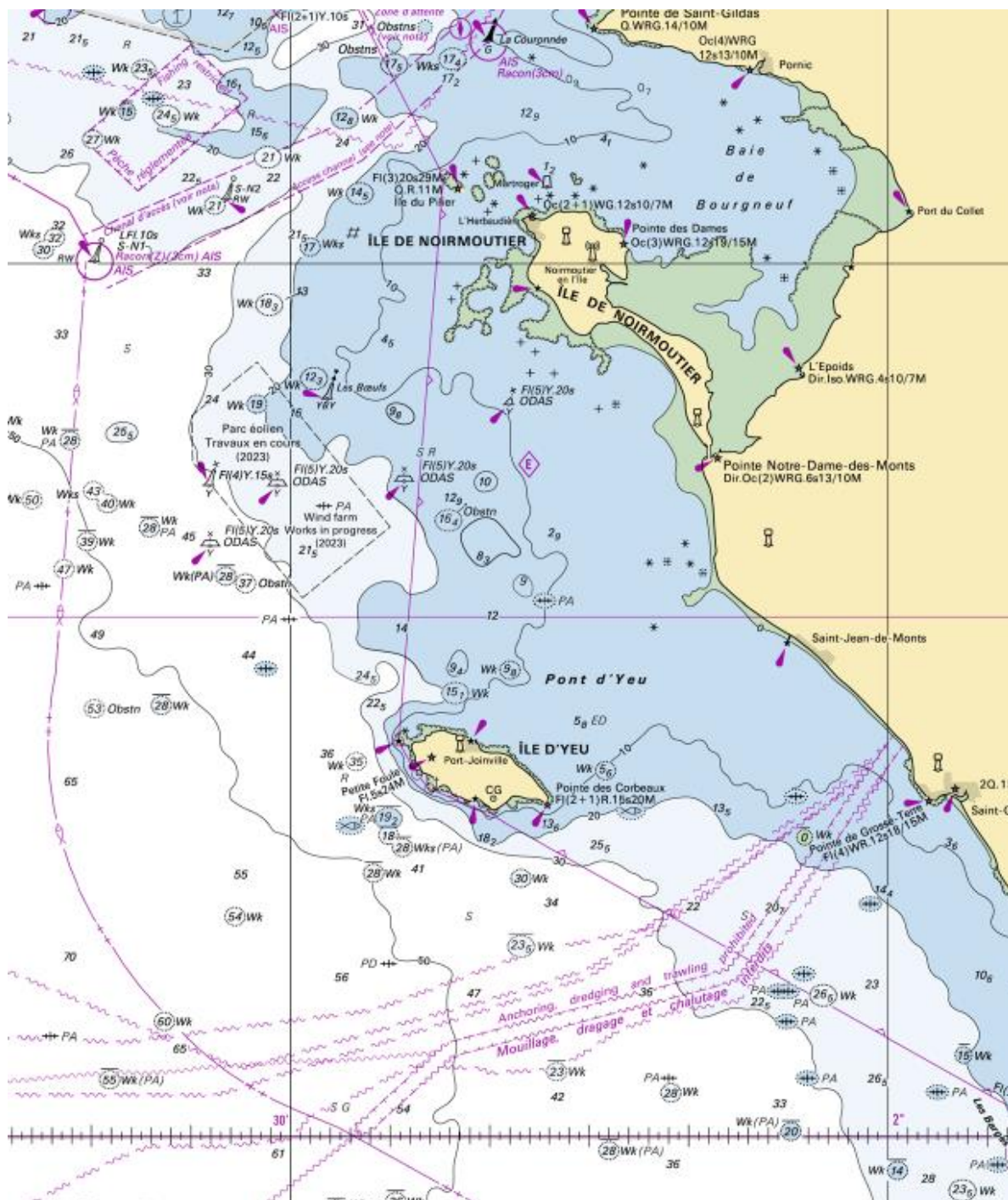
ANNEXE ZONE DE COURSE

Départ en baie de Bourgneuf, devant le port de Pornic.

Parcours en baie de Bourgneuf, en rade de la Loire et aux abords de l'île du Pilier, de l'île de Noirmoutier et de l'île d'Yeu.

Retour en baie de Bourgneuf, arrivée devant le port de Pornic.

Obstacle : Pour cette course VIRE LES ILES, une zone d'exclusion précisée ici : <https://iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/>, définie par des tracées entre points GPS, interdira aux concurrents de pénétrer dans la zone de travaux du parc éolien de Noirmoutier Yeu en construction.



ANNEXE PARCOURS

Parcours N°1 – 120 MN (Flamme numérique 1)

Départ : Zone de départ devant le port de la Noëveillard
 Bouée de dégagement éventuelle (bouée cylindrique jaune)
 Cardinale Ouest « Notre Dame » à contourner et à laisser à bâbord
 Cardinale Ouest « Réaumur » à contourner et à laisser à bâbord
 Zone N°1 règlementée du parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier à laisser à tribord
 WayPoint ST Gille Croix de Vie (46°39.722'N – 2°0.167'W) à contourner et à laisser à tribord
 WayPoint Sud Ile d'Yeu (46°30.107'N – 2°30.200'W) à contourner et à laisser à tribord
 L'Ile d'Yeu et ses dangers à laisser à tribord
 Zone N°1 règlementée du parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier à laisser à tribord
 Marque d'eau saine S-N1 à contourner et à laisser à tribord
 Bouée de chenal latérale tribord « La Couronnée » à contourner et à laisser à tribord
 Arrivée : Zone d'arrivée devant le port de la Noëveillard

Parcours N°2 – 102 MN (Flamme numérique 2)

Départ : Zone de départ devant le port de la Noëveillard
 Bouée de dégagement éventuelle (bouée cylindrique jaune)
 Cardinale Nord « Nord Couronnée » à contourner et à laisser à bâbord
 Zone N°1 règlementée du parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier à laisser à bâbord
 Cardinale Est « Les Corbeaux » à laisser à bâbord
 L'Ile d'Yeu et ses dangers à laisser à bâbord
 WayPoint ST Gille Croix de Vie (46°39.722'N – 2°0.167'W) à contourner et à laisser à bâbord
 Cardinale Ouest « Réaumur » à contourner et à laisser à tribord
 Cardinale Ouest « Notre Dame » à contourner et à laisser à tribord
 Arrivée : Zone d'arrivée devant le port de la Noëveillard

Parcours N°3 – 83 MN (Flamme numérique 3)

Départ : Zone de départ devant le port de la Noëveillard
 Bouée de dégagement éventuelle (bouée cylindrique jaune)
 Marque chenal du sud bâbord « Thérèsia » à contourner et à laisser à bâbord
 Marque d'eau saine S-N2 à contourner et à laisser à bâbord
 Zone N°1 règlementée du parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier à laisser à bâbord
 L'Ile d'Yeu et ses dangers à laisser à tribord
 Zone N°1 règlementée du parc éolien des Iles d'Yeu et de Noirmoutier à laisser à bâbord
 Cardinale Ouest « Notre Dame » à laisser à tribord
 Arrivée : Zone d'arrivée devant le port de la Noëveillard

ANNEXE WP – REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

Version mai 2021 – Traduction Commission Centrale d'Arbitrage

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

LIEN VERS TABLEAU DE COURSE EN LIGNE

